

leurs enfants. L'entrepreneur est intervenu pendant la journée. La serrure du générateur a été remplacée ; une alarme sera installée pour dissuader les voleurs et avertir d'une baisse anormale du niveau de carburant. Les cours ont repris ce matin.

Le raccordement au réseau Vivaqua a pris du retard, notamment dû au fait que les conduites ne sont pas enterrées et sont donc sensibles au gel. Les travaux sont en cours et Vivaqua nous annonce un raccordement du conteneur sanitaire pour le mercredi 30 janvier. À ce moment, les toilettes chimiques temporaires seront désaffectées.

La clôture actuelle permet de confiner les enfants dans l'enceinte de l'école, ce qui nous semble prioritaire, malgré son manque d'esthétique. L'entrepreneur doit nous proposer des alternatives, dans nos limites budgétaires.

Vendredi, nous avons convenu d'une rencontre avec les parents pour les informer de la situation, dans les prochains jours et en présence de l'entrepreneur.

**Mme Jellab**.- Je remercie l'échevine pour les actions mises en oeuvre. J'attire votre attention sur cette situation relativement grave. Les enseignants travaillent dans des conditions difficiles, la preuve en est qu'un préavis de grève a été déposé pour ce jeudi.

Le Conseil communal a été invité à la pose de la première pierre de la nouvelle école. La presse sera présente. Je vous invite à constater par vous-même dans quelles conditions travaillent ces enseignants et ces enfants.

### **Question d'actualité de M. Fassi-Fihri sur « le Mystic Bar »**

**M. Fassi-Fihri**.- Les riverains du Mystic Bar se sont à nouveau plaints des nuisances considérables de ce week-end, avec des tapages nocturnes jusqu'à tard le matin, les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche.

Fin 2012, vous nous aviez annoncé que vous prendriez un arrêté pour encadrer les heures d'ouverture de ce bar : minuit en semaine et 2 heures du matin le week-end,

avec effet jusqu'au 11 janvier. C'est ce que vous avez fait, mais vous reconnaissiez, dans un courrier aux riverains, que la patrouille qui avait contrôlé le bar le 7 janvier semblait ne pas en avoir connaissance. Elle n'a donc pas pu prendre les mesures nécessaires.

Le 21 janvier, vous annoncez votre intention de prendre un nouvel arrêté. Or les nuisances persistent, ce qui semble indiquer qu'il n'est pas appliqué.

Les riverains peuvent-ils espérer jouir de nuits paisibles dans les prochains jours ?

**M. le Bourgmestre**. - La parole est à Mme Nagy.

**Mme Nagy**. - Il semblerait que depuis nos débats en comité secret sur ce dossier, la situation soit redevenue intolérable.

La police a-t-elle été informée des dispositions prises ? Ces dernières seront-elles appliquées et des sanctions seront-elles infligées ?

**M. le Bourgmestre**. - Nous avons effectivement pris une mesure. Je précise toutefois qu'en Belgique, la loi nous oblige à adopter une proportionnalité des peines.

L'instruction du dossier et l'information de la police ont retardé notre prise de décision, laquelle est lourde, puisque la nouvelle disposition courra sur 4 mois, dans les mêmes conditions : minuit en semaine et 2 heures du matin le week-end. Cela devrait rassurer les riverains, puisque la mesure a montré son efficacité auparavant.

**Mme Nagy**. - Des instructions ont-elles été données à la police pour qu'elle exerce une surveillance renforcée du lieu et contrôle le respect des conditions d'exploitation ?

**M. le Bourgmestre**. - Oui. Je me suis un peu fâché après le dysfonctionnement que nous avons constaté et j'ai demandé, expressément, que cela ne se reproduise plus.

**M. Fassi-Fihri**. - Quand débute la période de 4 mois de sanction ?

**M. le Bourgmestre**.- Je dois d'abord entendre l'exploitant pour sa défense. Ensuite, je pourrai prendre immédiatement les dispositions dont question. Cela ne saurait tarder plus d'une semaine. Je rappelle que l'activité commerciale est fortement protégée dans notre pays.

**Question d'actualité de M. Fassi-Fihri sur « l'odeur persistante de kérosène à Haren »**

**M. Fassi.Fihri**.- La presse a relayé les témoignages de riverains de Haren qui se plaignaient d'odeurs persistantes de kérosène, cela pendant la semaine qui a donné lieu à des alertes à la pollution. Ces habitants craignaient pour leur santé, notamment vu le risque de dépôt de particules fines dans les potagers. Cette question ne relève pas de la Ville, mais je souhaitais savoir si vous en aviez été informé et si vous comptiez prendre contact avec la Région et l'aéroport pour envisager des solutions à long terme.

**M. le Bourgmestre**.- Je n'ai pas été saisi de plaintes de la part des habitants. Comme vous, j'ai appris cela par la presse. Je ne pourrai qu'envoyer un courrier à la Région et au pouvoir fédéral, gestionnaire de l'aéroport.

**M. le Bourgmestre**.- Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

**Prochaines séances**

**Lundi 18 février 2013**

À partir de 13 heures 30 : sections ordinaires en procédure avancée.

À 16 heures : séance publique suivie d'un comité secret.

Je remercie les services d'interprétation et de sténographie.

**M. le Bourgmestre**.- La séance publique est levée.

*- La séance publique est levée à 19 heures.*